



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 13 avril 2024 à 09 h 00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
15	15	7

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danièle CARELLO

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, VAILLAT Fanny, BOURGUE Michèle

Administrateurs ayant donné pouvoir : MARTINEZ Katia donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Administrateurs absents : ROBERT Astrid, LAFOND Emilie, MORENO Manuel, AGARD Yvette, FRASCA Karine, PELLEGRIN Danièle, POUZENC Catherine, FIORILLO Chantal

Délibération N° 24/018 – OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

RAPPELLE à l'Assemblée que lors de sa séance du 11 mars 2024, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif du C.C.A.S, pour l'exercice 2024, soumis l'adoption du Conseil d'Administration.

- Vu les articles L. 2311-1, L. 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2024 du CCAS, au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	447 910,35 €	447 910,35 €
Investissement	68 227,95 €	68 227,95 €
TOTAL	516 138,30 €	516 138,30 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :



Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :



Danièle CARELLO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 22 AVR. 2024
Et de la publication sur le site internet le.....
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 24/04/2024

Application agréée E-legalite.com